



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille seize

Le 30 Novembre à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 24 Novembre 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 19

NOMBRE DE VOTANTS : 23

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
01 DEC. 2016
Publié ou notifié
Le : 01 DEC. 2016
le Président,

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2017 Budget annexe ZA Bellevue III

Présents : 19

BASTIDE Jacques, BORELLY Marie-Claire, BRIDOUX-MICHEL Nadia, BRUN Jean Paul, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, FAMEL Olivier, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale pouvoir à BORRELLY Marie Claire, BOBET Arnaud pouvoir à BASTIDE Jacques, MANSUY Ludovic pouvoir à FAMEL Olivier, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie

Absent excusé : 1

DUMONT Éric

Absents : 3

BOURSEAU Christiane, RODRIGUEZ Nathalie, GRASSIAN Frédérique

Secrétaire de séance : MONSEIGNE Célia

Conformément au code général des collectivités territoriales,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 et l'introduction par cette dernière du nouvel article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide et prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport joint en annexe

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 01 DEC. 2016

Publiée le : 01 DEC. 2016

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 30 Novembre 2016.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
01 DEC. 2016

Publié ou notifié

Le : 01 DEC. 2016

Le Président,

A.DUMAS

le Président





DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Budget Annexe ZAC Bellevue III

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
01 DEC. 2016
Publié ou notifié
Le : 01 DEC. 2016
le Président,



**Orientations budgétaires
2017**

Budget Annexe
ZAC Bellevue III

Sommaire

I – Les obligations du débat d'orientations budgétaires

II – Avancement de la ZA : Dépenses et recettes

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
01 DEC. 2016
Publié ou notifié
Le :
01 DEC. 2016
le Président,



I - LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, et EPCI assimilés,

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Une note explicative de synthèse doit être adressée aux Conseillers Communautaires au moins 5 jours avant la réunion de l'assemblée délibérante prévue.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération en prenant acte, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
01 DEC. 2016
Publié ou notifié
Le : 01 DEC. 2016
le Président,



II – Avancement de la ZA – Dépenses et recettes :

L'ensemble des dépenses liées aux acquisitions foncières et à l'aménagement de la zone ont déjà été réalisées.

Des contraintes liées à la signature des dernières cessions de terrains empêchent de clôturer ce budget sur l'exercice 2016.

Il ne reste qu'à percevoir les recettes liées à la cession des dits terrains, et à rembourser le prêt relais.

Le montant des crédits à inscrire dépendra de l'avancement prévisionnelle des dernières cessions. Cependant, il demeure une autre inconnu concernant la répartition de l'actif et du passif de la CC de Bourg.

Outre les écritures d'ordre relatives à la comptabilisation du stock des terrains aménagés, il conviendra donc de prévoir entre 120 000€ et 520 000€ de cessions de terrains. Dans le premier cas de figure un excédent de l'année 2016 sera à retranscrire pour environ 270 000€ et 70 000€ dans l'autre cas de figure. En dépense, seul le crédit relais pour 491 000€ sera à inscrire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le : 01 DEC. 2016 4
L'acte a été notifié le 01 DEC. 2016
le Président,